

MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE (Oise)

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi six mai à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire.

Etaient présents : Mmes ENCONTRE Marie-Claude, DUBOIS Suzanne, GUIGAND Anne-Claire, MM d'ARRENTIERES Marc, POSSIEN Christophe, LAFORGE Jean-Pierre, LEDOUX Olivier, GALLEMAN Francis.

Était absent représenté : M BUFFENOIR Pascal a donné procuration à D'ARRENTIERES Marc

Etaient absents : M RICHEL Éric, DUFOUR Bruno

Mme ENCONTRE Marie-Claude a été élue secrétaire.

1. Approbation des statuts du Syndicat scolaire de Moyenneville Gournay Neufvy

Monsieur le Maire donne lecture des statuts du syndicat scolaire qui ont fait d'objet d'une délibération d'approbation par les membres du syndicat le 28 mars 2019, il convient maintenant à chaque conseil municipal d'approuver ou non ces statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents les statuts du syndicat scolaire tel que présenté.

2. Subvention à l'association Mémoire des Chars

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 100 euros à l'association Mémoire des Chars pour l'année 2019.

3. Porte de la salle des Fêtes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal qu'il a signé le devis de l'entreprise Hyart pour la réparation de la porte de la salle des Fêtes.

4. Vérification des poteaux incendie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal être toujours dans l'attente du devis de la Suez pour la vérification des poteaux incendie.

5. Questions diverses

Concernant la sortie en Belgique, le nombre d'inscrits est de 100 personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.